

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-1641

présenté par

M. Berta, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
Mme Bannier, Mme Essayan, M. Garcia, Mme Mette et Mme Maud Petit

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	5 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	5 000 000	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs du présent amendement regrettent une nouvelle diminution des crédits affectés au programme Recherche culturelle et culture scientifique, après celle du précédent budget. Ils appellent à retrouver le niveau des crédits d'engagement alloués programme 186 en 2017.

La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) permet au citoyen de mieux comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à celui de demain. Elle développe l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, elle favorise les échanges avec la communauté scientifique et elle participe au partage des savoirs. La CSTI intéresse également les collectivités territoriales dans leurs projets d'aménagement du territoire, ainsi que le secteur économique, par ses retombées pour le tourisme et l'emploi.

Le développement de la culture scientifique, technique et industrielle est donc un défi de société à une époque où l'on assiste à un regain du scepticisme face à la science et à l'expansion de discours anxigènes sans fondement scientifique. Un défi de société également lorsque l'on constate une désaffection des filières scientifiques à l'université, alors que ces voies ouvrent les portes des métiers de demain.

Le programme 186 est un levier de mise en œuvre d'une stratégie nationale ambitieuse de culture scientifique, technique et industrielle qui concerne aussi bien le financement d'Universcience, établissement public qui assure une mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle au niveau national, européen et international que les transferts aux collectivités, leur permettant ainsi de remplir leur rôle sur les territoires.

Le présent amendement propose d'augmenter de 5 millions d'euros les crédits de l'action n° 2 du programme n° 186 et de diminuer à due concurrence les crédits de l'action n° 6 du programme 193.